



Divulgation d'informations personnelles par une association

Par **Winks**, le 10/10/2017 à 10:31

Bonjour,
J'ai hésité entre le Droit pénal et civil, j'ai donc posté ici, si je ne suis pas au bon endroit, pouvez vous me déplacer. merci
Une association a divulgué publiquement sur un réseau social des informations prises lors de l'adhésion, sur la fiche de renseignements personnelle pour l'inscription, notamment les choix effectués. quels recours possible ?
voici le passage incriminé, notamment sur la partie en italique:
"Pour rappel, lors de l'Assemblée Générale, vous aviez la possibilité de devenir membre de ce conseil. Vous avez choisi de ne pas vous impliquer.
De plus, lors de votre adhésion, vous n'avez pas souhaité aider à l'organisation des manifestations, vous avez souhaité être un soutien financier".
En vous remerciant par avance de vos réponse

Par **Tisuisse**, le 10/10/2017 à 10:34

Bonjour,
Je suppose que cette intervention de l'Association est une réponse à votre position lors de la dernière Assemblée Générale, non ?

Par **Winks**, le 10/10/2017 à 11:09

Bonjour,
Non absolument pas, l'ag s'est bien passée, il n'y a pas de contentieux. Cela fait simplement suite à une banale sujétion dans le cadre d'un évènement festif organisé par l'association et mis en ligne sur la page de l'association. Ce qui me gêne et qui ne regarde

personne, sont la mise en ligne publique de mes choix dans mon formulaire d'adhésion à l'association.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2017 à 14:56**

Avez été désigné nominativement comme étant l'auteur de cette position ?

Par **Winks**, le **10/10/2017 à 15:26**

oui

Par **Tisuisse**, le **10/10/2017 à 15:32**

Alors vous répondez, sur ce même site, que vous êtes libre d'adhérer, donc de payer une cotisation, à cette association sans, pour autant, devoir prendre obligatoirement sur votre temps pour telle ou telle chose à organiser. C'est votre choix.

Par **Winks**, le **10/10/2017 à 15:46**

Bonjour Tisuisse, oui mais là n'est pas le problème, vous ne répondez pas à la question. J'ai coché ou renseigné un certain nombre de choses dans le formulaire d'adhésion, il me semble que l'association, n'a pas à diffuser publiquement ces informations personnelles entre moi et elle. Elle l'a fait, elle a utilisé ces informations dans le but de me nuire très probablement. j'ai renseigné que je ne souhaitais pas aider à l'organisation de manifestation et j'ai renseigné aussi que j'apportais un soutien financier. ces deux informations demandés dans le formulaire d'adhésion sont entre l'association et moi et n'ont pas à être divulgués nominativement et publiquement. Quel recours pour moi ?

Par **morobar**, le **10/10/2017 à 15:47**

BonjournAucun, que ce soit sur le plan pénal ou civil.